



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2022

Le mercredi 09 mars 2022 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le lundi 21 février 2022.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAI Kaissa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
CARRATALA Henri
HERRMANN Marie-
AIDOU DI Salem
MOULINAT-KERGOAT
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard

MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-
GUIMARAES Odette
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
BERNARD Anne
ADLANI Myriam
CRALIS Christophe

MAUROBET
AOUATI Kheireddine
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
HODE Laurence
ROSSINI Christel

Pouvoirs :

BORDES Roselyne à FOURNIER Marine
LE COZ Lucie à MANTEL Serge
LEROUX Pierre-Olivier à KOUCEM Yacine
BARATTA Jean-Pierre à ATTARD Gérard
DELERUELLE Quentin à BOUDJEMAI
Kaissa

BEREZIN Serge à MILOTI Donni
LE BLEGUET Marie-Thérèse à
CARCREFF Corinne
COLLET Marie-Madeleine à MONIER
Annick

Excusés :

MICONNET Olivier
CHASSAIN Clément
BACH Raphael
DJABALI Sara

BITATSI-TRACHET
Françoise
PERRAULT Gérard

HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance Madame Hélène Moulinat-Kergoat a été désigné pour remplir ces fonctions.

N°2022-03-01 : VŒU PORTANT SUR LA SAUVEGARDE DU PAVILLON DAUTRICHE

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. LE MAIRE, rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : La Commune souhaite que, quelles que soient les propositions des porteurs de projet ; elles soient mises au débat avec les habitants, dans une démarche de concertation publique.

Article 2 : La Commune souhaite que le Ministère des Armées associe les communes de Sevrans et de Livry-Gargan à l'ensemble des réflexions et des décisions qui impacteront le devenir du Pavillon Dautriche et du Parc de la Poudrerie.

Article 3 : La Commune souhaite comme essentiel pour les communes de Livry-Gargan et de Sevrans d'offrir à leurs habitants ainsi qu'à l'ensemble des Séquano-Dionysiens un projet à la hauteur de leurs attentes et de leurs pratiques.

N°2022-03-02: CONCOURS EXCEPTIONNEL POUR LES POPULATIONS VICTIMES DU CONFLIT UKRAINIEN

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. LE MAIRE, rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Un concours exceptionnel de 2.500 euros est attribué au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Article 2 : Cette dotation est affectée au titre des « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes des crises humanitaires à l'étranger – « Action Ukraine » ».

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, clôture la séance à 20H45.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental